Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260921-2026_89-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
14 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice	26
Présents	25
Votants	26

L'An deux mille vingt six
Le 21 septembre 2026 à 20h30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe, Maire,

Etaient présents :

Mary COXALL-PHILIPPE, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Maryline LE GRAET, Olivier Morvan, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL

Absents excusés :

Gilles MORVAN qui a démissionné
Fanny GALLAND qui a donné procuration à Céline HOUBERDON

Secrétaire de séance : Céline Houberdon a été élue secrétaire de séance.

DCM 2026-89

Objet :

AFFAIRES FINANCIERES

Demande de permutation de la subvention au Conseil Départemental – Programme Finistère 2026 volet 1 pour travaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le dispositif départemental « Pacte Finistère 2030 » mis en place par le Conseil départemental du Finistère ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 décembre 2025 sollicitant une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre du Volet 1 du Pacte Finistère 2030 – millésime 2026 ;
Vu l'avis de la Commission Finances et Bâtiments en date du 10 septembre 2026 ;
Considérant que le Pacte Finistère 2030 constitue un dispositif de soutien financier du Conseil départemental du Finistère au bénéfice des collectivités territoriales et qu'il comprend notamment un Volet 1 destiné à accompagner les projets communaux réalisés dans l'année ;
Considérant que la Commune avait initialement sollicité une subvention au titre du Volet 1 pour les travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'espace socioculturel François Mitterrand ainsi que pour l'aménagement du cabinet médical ;
Considérant que la consultation relative à la rénovation de la chaufferie et à la refonte du traitement d'air de la salle communale François Mitterrand a été déclarée sans suite pour un motif d'intérêt général, en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires disponibles permettant la réalisation des prestations dans les conditions financières résultant de la consultation ;
Considérant qu'en conséquence, aucune offre n'a été retenue et que la procédure relative à ces travaux a été abandonnée ;
Considérant qu'afin de maintenir le bénéfice du soutien financier du Département dans le cadre du Volet 1 du Pacte Finistère 2030 – millésime 2026, la Commune souhaite modifier les opérations initialement proposées et présenter deux nouveaux projets communaux pouvant être réalisés dans l'année ;
Considérant que le premier projet consiste en l'installation d'un système de pompe à chaleur réversible au sein de l'espace socioculturel François Mitterrand ;
Considérant que cette installation permettra d'assurer le chauffage et le rafraîchissement de la salle, d'améliorer les conditions d'accueil et de confort des usagers lors des manifestations, réunions et activités organisées dans cet équipement, tout en contribuant à une meilleure maîtrise des consommations énergétiques ;
Considérant que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 11 555 € et que la Commune sollicite une subvention départementale de 9 000 € au titre du Volet 1 du Pacte Finistère 2030 ;
Considérant que le second projet concerne l'aménagement du cabinet médical afin de permettre l'accueil d'un nouveau médecin au sein de la maison médicale ;
Considérant que le départ à la retraite d'un médecin exerçant actuellement dans un cabinet situé en centre-ville nécessite d'anticiper la continuité de l'offre de soins sur le territoire ;
Considérant qu'un médecin remplaçant souhaite intégrer la maison médicale et participer ainsi au maintien d'une offre de soins de proximité pour les habitants ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260921-2026_89-DE

Considérant que l'aménagement de l'actuel espace d'accueil en salle de consultation permettra d'accueillir ce praticien dans des conditions adaptées à l'exercice de son activité ;
Considérant que le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 17 000 € et que la Commune sollicite une subvention départementale de 13 600 € au titre du Volet 1 du Pacte Finistère 2030 ;
Considérant que ces deux opérations répondent aux objectifs de la Commune en matière d'amélioration des équipements mis à disposition de la population, de maîtrise des dépenses énergétiques et de maintien et de renforcement de l'offre de soins de proximité ;
Considérant que le montant total prévisionnel des deux opérations s'élève à 28 555 €, pour un montant total de subventions sollicitées auprès du Conseil départemental de 22 600 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER la modification de la demande de subvention présentée au titre du Volet 1 du Pacte Finistère 2030 – millésime 2026.

D'APPROUVER la présentation des deux opérations suivantes :

- Installation d'un système de pompe à chaleur réversible à l'espace socioculturel François Mitterrand : 11 555 €, avec une subvention départementale sollicitée de 9 000 € ;
- Aménagement du cabinet médical pour l'accueil d'un nouveau médecin : 17 000 €, avec une subvention départementale sollicitée de 13 600 €.

D'APPROUVER le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant
Installation d'une pompe à chaleur à l'espace François Mitterrand	11 555 €
Aménagement du cabinet médical	17 000 €
TOTAL	28 555 €
Recettes	**Montant**
Conseil départemental du Finistère – Pacte Finistère 2030 – Volet 1	22 600 €
Part communale	5 955 €
TOTAL	28 555 €

De SOLLICITER auprès du Conseil départemental du Finistère une subvention d'un montant total de 22 600 €, au titre du Volet 1 du Pacte Finistère 2030 – millésime 2026, répartie comme suit :

- 9 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur à l'espace François Mitterrand ;
- 13 600 € pour l'aménagement du cabinet médical.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la modification de la demande de subvention et à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 21/09/26

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Céline Houberdon

Le Maire,
Mary Coxall-Philippe

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH 29590